

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
0413316498

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / MME PATRICIA SAEZ**

OBJET : Subventions aux associations et organismes publics œuvrant dans le domaine des ressources naturelles et des risques environnementaux - 1ère répartition exercice 2019.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux ressources naturelles et aux risques environnementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 40 du 14 décembre 2018, l'Assemblée départementale a voté le budget primitif pour la politique publique concernant la délégation ressources naturelles et risques environnementaux.

Délégation a été donnée à la Commission permanente pour procéder à des modifications ou compléments d'affectation.

Pour cette première répartition des crédits de subvention 2019, il vous est proposé d'octroyer un montant total d'aides de 44 000 € selon le détail suivant :

- 24 000 € pour les ressources naturelles en fonctionnement pour quatre demandes de subvention déposées par trois associations ;
- 15 000 € pour les risques environnementaux en fonctionnement pour une demande de subvention déposée par une association ;
- 5 000 € pour les risques environnementaux en fonctionnement pour une demande de subvention déposée par un organisme public l'IRSTEA, Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

Vous trouverez, ci-joint en annexe, la répartition proposée pour chacune de ces demandes.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

